



Horizon 2020

Nom : Horizon 2020, le programme-cadre pour la recherche et l'innovation 2014-2020

Budget : 77 milliards d'euros

Pays éligibles : Les pays membres de l'UE. Peuvent être associés les pays en voie d'adhésion, les pays candidats et les candidats potentiels, les pays de l'AELE et les pays relevant de la politique de voisinage.

Les objectifs du programme :

L'objectif général d'Horizon 2020 est d'édifier, à l'échelle de l'Union européenne, une économie fondée sur la connaissance et l'innovation, tout en contribuant au développement durable. En soutien à la stratégie Europe 2020, Horizon 2020 doit investir dans les emplois et la croissance de demain pour surmonter la crise, répondre aux préoccupations des citoyens et renforcer la position de l'UE au niveau mondial en matière de recherche, d'innovation et de technologie.

L'architecture du programme :

Sous Horizon 2020, le financement de la recherche et de l'innovation est organisé en trois axes qui constituent les priorités de ce nouveau cadre stratégique commun :

1. Excellence scientifique (24,4 milliards d'euros) : Le premier axe ambitionne de renforcer l'excellence de la base scientifique. Il soutient la recherche exploratoire (Conseil européen de la recherche), les technologies futures et émergentes (FET), les compétences, la formation et l'évolution de la carrière des chercheurs (actions Marie Curie), la mise en réseau, l'accès et le développement des infrastructures de recherche.

2. Primauté industrielle (17 milliards d'euros) : Le deuxième axe vise à stimuler la compétitivité. Il soutient les technologies-clés (technologie de l'information et de la communication - TIC, nanotechnologie, matériaux avancés, systèmes de fabrication avancés, biotechnologie, photonique, micro et nanoélectronique, RDI spatiale) ainsi que l'innovation dans les PME. Ce bloc comprend également des mesures d'accès aux financements à risque (prêts et garanties, fonds propres).

3. Défis de société (29,7 milliards d'euros) : Le troisième axe regroupe le soutien des projets d'innovation, des approches interdisciplinaires et des activités de recherche dans les domaines socio-économiques et des sciences humaines. Les sujets de préoccupation majeurs intéressant tous les Européens sont déclinés en sept « défis » : santé, évolution démographique et bien-être / sécurité alimentaire, agriculture durable, recherche marine et maritime et bioéconomie / énergies sûres, propres et efficaces / transports intelligents, verts et intégrés / action pour le climat, utilisation efficace des ressources et matières premières / sociétés ouvertes à tous, innovantes et capables de réflexion / sociétés sûres.

Types de projets cofinancés :

Horizon 2020 finance essentiellement des projets collaboratifs de recherche et d'innovation.

Horizon 2020 soutient deux types de projets collaboratifs :

- Actions de recherche et d'innovation : Actions pour l'établissement de nouvelles connaissances et/ou l'exploration de la faisabilité de nouvelles technologies. Ces projets peuvent inclure de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée, du développement technologique et de l'intégration, du test et de la validation sur des prototypes à petite échelle dans un laboratoire ou un environnement simulé.
- Actions d'innovation : Produire des plans, conceptions et dispositifs pour des produits, process ou services nouveaux, modifiés ou améliorés. Ces projets peuvent inclure des actions de prototypage, de test, de démonstration, de réalisation de pilotes, de validation de produit à grande échelle.

Horizon 2020 soutient d'autres types de projet plus spécifiques, tels que l'instrument PME, les actions Marie Sklodowska Curie, ou encore les bourses du Conseil européen de la Recherche (CER).

Règles de participation :

Le consortium d'un projet Horizon 2020 se compose à minima de 3 partenaires de 3 pays (à l'exception des actions mono-partenaire comme les bourses CER, les actions Marie Sklodowska Curie, etc.).

Toute entité légale (publique ou privée) d'un pays éligible peut participer. La plupart des partenaires sont des universités, centres de recherche, PME ou grands groupes.

Taux de cofinancement : 100% des coûts totaux éligibles (sauf pour les actions d'innovation où le taux sera de 70% maximum pour les entreprises), complété par un financement des coûts indirects des participants à un taux unique de 25% des coûts directs éligibles.

Procédure d'attribution des financements :

Les priorités de financement d'Horizon 2020 sont définies dans des programmes de travail bi ou trisannuels. La participation aux réseaux et plateformes européens pertinents peut permettre d'influencer la sélection des thématiques prioritaires.

Les financements sont attribués via une procédure de sélection à la suite à des appels à proposition annuels.

Les propositions éligibles sont évaluées par des experts indépendants selon des critères standardisés (excellence, impact, qualité et efficacité de la mise en œuvre).

Pour en savoir plus :

- Guide du REA sur « Horizon 2020 » : <http://www.europe-grandest.eu/parutions/guide-horizon-2020/>
- Portail européen du participant Horizon 2020 : <http://ec.europa.eu/research/participants/portal/>
- Site du réseau des Points de Contact Nationaux (P.C.N.) : <http://www.horizon2020.gouv.fr>